

Conseil d'établissement

École Saint-Ambroise

Mardi 27 septembre 2022 à 18 h 30

1. Élection d'un parent substitut pour un poste vacant

À la suite de la démission d'un membre du conseil d'établissement, nous procédons à l'élection d'un des parents substitués comme membre permanent.

- Maud Lanckmans propose Marcela Molinié
- Secondée par Marie Gauthier

2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Étaient présents :

- Parents : Chloé Banville, Laurel Koop (remplace Marcela Molinié), Sébastien Hénaff, Marie Gauthier, Marie-Ève Noreau (remplace Marc-Olivier Killijian), Maud Lanckmans, Pierre-Luc Beaudoin
- Membres du personnel : Martine Côté, Rosalie Morin-Lévesque, Latifa Hadi, Anne-Marie Sénécal, Eve-Marie D'Aragon, Kim Marleau

Nous avons le quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un élément au point 4 concernant les changements de politiques et fonctionnement au service de garde.

- Proposé par Pierre-Luc Beaudoin
- Appuyé par Chloé Banville

4. Désignation des officiers

Président : Pierre-Luc Beaudoin

- Proposée par : Chloé Banville
- Appuyé par Marie-Ève Noreau

Vice-président : Chloé Banville

- Proposée par : Maud Lanckmans
- Appuyé par : Marie Gauthier

Secrétaire :

- Maud Lanckmans propose de préparer un calendrier avec une contribution de chacun des membres en alternance.
- Secrétaire du 27 septembre 2022 : Eve-Marie D'Arçon se propose, appuyée par Pierre-Luc Beaudoin

Membre de la communauté :

Dany, le membre de la communauté pour 2021-2022, n'est pas disponible cette année. Pour l'instant, nous n'en avons pas pour 2022-2023. Les membres du conseil d'établissement pourront donc rechercher un membre pour les prochaines séances.

5. Présentation de la nouvelle directrice adjointe

La directrice adjointe présente son cheminement avant d'arriver à Saint-Ambroise. Bienvenue à elle.

6. Fonctionnement du CE

6.1 Adoption du calendrier des rencontres

On procède à la présentation du calendrier préparé par le président et la directrice. Par rapport à l'an dernier, deux rencontres supplémentaires ont été ajoutées afin d'éviter les temps de rencontres trop longs.

Un méta-agenda est également présenté afin de répartir les différents sujets à traiter de façon équilibrée sur l'ensemble des rencontres de l'année.

- Proposé par : Sébastien Hénaff
- Secondé par : Marie Gauthier

6.2 Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Chaque membre du CÉ devra suivre une formation obligatoire découlant de la nouvelle loi. Il s'agit de capsules asynchrones disponibles en ligne à l'adresse suivante : [Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Nous regardons en CÉ ce soir la : [Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction](#)

Notre objectif est d'avoir complété la formation pour le mois de janvier.

6.3 Mode de fonctionnement pour les prochains CÉ

Cette année, nous nous rencontrerons en présentiel le plus souvent possible. Les rencontres auront lieu à 18h30. Le président demande d'envoyer les réponses à la convocation par courriel seulement à lui afin qu'il puisse vérifier s'il y aura quorum. Chaque membre du CÉ qui s'absente doit s'assurer de trouver son propre substitut. À son arrivée, le membre substitut indiquera à l'assemblée le membre qu'il remplace.

6.4 Adoption des règles de régie interne

Les règlements de l'an dernier sont restés sensiblement les mêmes sauf le point 2.1 pour lequel une modification du nombre de rencontres annuelles a été apportée (5 plutôt qu' au moins 5).

Le document Régie interne devra être révisé à partir du gabarit fourni par le CSSDM. Sébastien Hénaff se propose pour effectuer les modifications. Nous adopterons le nouveau document après révision et présentation du document lors d'un CÉ ultérieur.

Le président fera aussi, lors d'une prochaine rencontre, une proposition sur la manière d'encadrer les consultations publiques à effectuer auprès des parents.

Bref, l'adoption est reportée à la prochaine réunion du CÉ.

7. Information sur les deux budgets du CÉ (fonctionnement et perfectionnement)

Le CÉ a deux budgets à dépenser pour un total de 400\$, un pour la formation et l'autre pour le fonctionnement (ex. : nourriture, service de garde lors des CÉ).

Pour la prochaine année, des membres parents aimeraient que soit présentée en assemblée générale, à priori, la possibilité d'offrir un service de garde lors des séances afin de permettre à plus de parents de participer aux CÉ. Par contre, il faut également considérer que les rencontres peuvent se terminer tard pour les enfants présents. Pour l'instant, le CÉ va poursuivre sa réflexion sur l'utilisation du budget afin de prendre une décision ultérieurement.

8. Rôle(s) et mandat(s) du CÉ et de ses membres

Les membres parents sont souvent interpellés par les autres parents afin de discuter de leurs idées et préoccupations. Dès que de tels propos sont recueillis, les membres parents sont invités à communiquer ces informations au président et à la directrice sans attendre la prochaine rencontre afin qu'ils puissent y réagir rapidement.

Lors de la prochaine rencontre, nous pourrons prendre une photo du CÉ afin de la rendre disponible sur le site Internet de l'école et mieux faire connaître ses membres aux parents de l'école.

9. Mode de communication

Les informations relatives au CÉ (ex. : procès-verbaux approuvés, noms des membres) sont disponibles sur le site Internet de l'école dans la section « s'impliquer ». Il en va de même pour les documents relatifs à l'organisme de participation des parents (OPP).

10. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2022

Proposé par : Sébastien Hénaff

Secondé par : Maud Lanckmans

11. Parole au public

Marie Gauthier se demande quand nous aurons la visite des policiers puisque le lien dans l'infoparent ne fonctionne pas. La correction sera apportée par la directrice demain sur le site.

12. Points de discussion, d'approbation ou d'adoption

12.1 Approbation des sorties et activités

Aucune sortie ou activité à approuver aujourd'hui.

La directrice explique que pour le budget dédié aux sorties sur l'île de Montréal, elle ne se rapportera pas au CÉ pour approbations puisqu'elle le répartit équitablement entre les enseignants de l'école. Seules les sorties à l'extérieur de l'île seront présentées au CÉ.

La directrice parle brièvement du projet de Ian McMurray, enseignant de 1re année, en partenariat avec « skate for hope ». Il vise à récupérer des planches à roulettes et les remettre en état afin de les distribuer à des jeunes dans le besoin de pays en développement. L'objectif de monsieur McMurray vise à revaloriser des planches à roulettes en y impliquant les élèves de 6^e année de notre école aidés de l'enseignant d'art plastique. Ces planches seront ensuite distribuées au Panama.

9.2. Résolution pour les événements-écoles

Une proposition est présentée par le président, Pierre-Luc Beaudoin, afin que la directrice puisse utiliser d'emblée une somme issue du fond 4, pouvant aller jusqu'à 3000\$, pour les événements-écoles comme la fête de la rentrée. Le fonctionnement du fond 4 et le montant disponible seront présentés au prochain CÉ (ex. : dons, activités de financement, etc.).

Sébastien Hénaff seconde la proposition.

9.3. Formation du comité des parents utilisateurs du service de garde

Le président propose la constitution d'un comité des parents utilisateurs du service de garde pour, entre autres, réévaluer le contenu des journées pédagogiques et leurs coûts ainsi que pour accélérer les rentrées lors de ces journées.

Marie Gauthier, Maud Lanckmans, Pierre-Luc Beaudoin se proposent pour siéger au comité. Une première rencontre sera organisée au début octobre en prévision de l'organisation de la journée pédagogique du premier novembre, afin de discuter du nombre de places disponibles pour chacune des activités ainsi que pour revoir le mode d'inscription.

9.4. Changement au tarif du service de garde pour les journées pédagogiques et de la règlementation

Depuis le début de l'année, le ministère et le centre de services scolaire nous demandent de revoir nos tarifs de service de garde pour faire face à l'inflation et aux nouvelles augmentations salariales. Le nouveau tarif doit être approuvé par le CÉ ce soir. Le tarif journalier des journées de classe ordinaires reste à 8,95\$. Par contre, celui pour les journées pédagogiques augmentera

à partir de la journée pédagogique du 1^{er} novembre. Le tarif de base facturé pour ces journées passe à 10,75\$ et le coût maximum, à 15,30\$, à moins d'approbations par le CÉ pour les sorties spéciales.

Une nouvelle réglementation sera aussi envoyée par le CSSDM. Notre équipe est présentement en train de vérifier si nos règlements internes correspondent aux attentes du CSSDM. Les changements à la réglementation seront envoyés par courriel tout comme le référent du CSSDM. Ensuite, ils seront approuvés lors du prochain CÉ.

Les membres parents mentionnent l'importance de communiquer clairement ces informations à tous les parents avant que les changements soient effectifs. Ils demandent également qu'il soit offert aux parents utilisateurs l'option de retirer leurs enfants suite aux dits changements sans pénalités.

Un info-parents présentant la formation d'un comité des parents utilisateurs et un autre présentant l'augmentation des tarifs seront envoyés prochainement.

Ce soir, nous approuvons seulement le changement de tarif pour les journées pédagogiques. Les parents membres du CÉ remettent en question le besoin, pour le CÉ, d'approuver cette augmentation puisqu'elle découle de consignes administratives du centre de services scolaire et du ministère. Ils approuvent tout de même l'augmentation des tarifs pour la prochaine journée pédagogique et les suivantes afin d'éviter de possibles déficits dont l'école serait ensuite responsable.

Proposé par : Sébastien Hénaff

Secondé par : Pierre-Luc Beaudoin

10. Informations

10.1 Du service de garde

La pénurie de personnel, surtout aux postes de surveillants de dîner, frappe. Certains jours apportent leurs lots de défis. Toute l'équipe travaille à minimiser l'impact possible de cette pénurie sur les services rendus aux élèves.

10.2 De l'OPP

La première rencontre se tiendra la semaine prochaine. Chloé Banville, Marie-Ève Noreau, Pierre-Luc Beaudoin, Laurel Koop représenteront les parents utilisateurs.

10.3 De la direction

L'école a connu un début d'année scolaire assez particulier. Cette rentrée fut teintée par un deuil important ainsi que par le départ de Lucie Fortin. Notre directrice a été très absorbée par le recrutement d'une nouvelle adjointe, par l'arrivée d'une nouvelle technicienne en service de garde, d'une nouvelle secrétaire au pavillon Chambord, de deux nouveaux concierges au pavillon De Normanville ainsi que de nouveaux membres du personnel. Nous devons aussi faire face à des défis pédagogiques post-pandémiques. Finalement, la présence d'un bureau de vote lors d'une journée de classe et d'une journée pédagogique apporte aussi son lot de défis.

10.4 De la présidence

À la fin de l'année scolaire, le président avait invité les parents de la page Facebook à donner leur chèque de 500\$ du gouvernement à l'école via la fondation du CSSDM. La fondation mentionne maintenant que la direction doit lui faire une demande pour recevoir le montant accumulé au fond 4. Un montant de 750\$ sera donc ajouté au fond 4 prochainement.

13. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 21h05

- Proposée par Chloé Banville
- Secondée par Marie Gauthier